## VILLE DE NOISIEL

# DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF: CN

DEC2016 0082

### **DECISION**

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°2016/024 RELATIF A LA VISITE GUIDEE DU CHATEAU DE CHAMEROLLES, DEJEUNER ET APRES-MIDI DANSANT A LORRIS POUR LES PERSONNES RETRAITEES.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le souhait de la Commune d'organiser une sortie automnale d'une journée à l'attention des personnes retraitées,

CONSIDERANT la proposition de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret.

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la catégorie d'achats « SERVICES » et de la catégorie 19.03.06 « Sorties périodiques des personnes retraitées », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

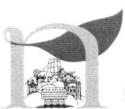
#### DECIDE

ARTICLE 1: Il est conclu avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret, sise 8 rue d'Escures à ORLEANS (45000), le marché public de services n°2015/023 relatif à la visite guidée du Château de Chamerolles, au déjeuner et à l'après-midi dansant à Lorris, pour les personnes retraitées prévue le Jeudi 06 Octobre 2016, comprenant en matinée l'entrée et la visite guidée du Château de Chamerolles, le déjeuner boissons comprises, et l'animation dansante à la Ferme de Lorris, pour un montant maximum de 1.952,50 € Net sur la base de 55 participants(soit 35,50 € Net par personne) à régler par mandat administratif, sur présentation des factures selon l'échéancier suivant :

- Acompte de 25 % soit 488,13 € Net au plus tard le 14/07/2016,
- Le solde maximum de 1.464,37 € Net, suite à la prestation.

1/2

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

Suite de la décision N°2016\_ 0 1 8 2 portant sur la conclusion du marché public n°2016/024

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3**: Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- -Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- -Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- -Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- -Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5: La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le -8 JUIN 2016

Le Maire,

Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 0 9 JUIN 2016

0 9 JUIN 2016

Affiché le Notifié le

Publié le

0 9 JUIN 2016

2/2

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

